



Promotions au titre de 2025 et compte-rendu de la CAP du 10 décembre

Promotions

C'est l'actualité, vous trouverez en lien la liste des promus au titre de l'année 2025 :

- pour les promotions au second grade (IDT), c'est ici
- pour les promotions au troisième grade (ITHC) et à son échelon spécial, c'est là

Nouveau : les promotions auront lieu au 1/1 de l'année au lieu du 1/7, ce qui représente 6 mois d'avancée, c'est évidemment un progrès au bénéfice des lauréats, à saluer.

Le processus suivi reste classique.

La DRH consulte par courriers les directrices et directeurs au sujet des avancements au choix IDT, ITHC et ITHC-ES. Ces courriers sont aussi diffusés vers les représentants des personnels élus, ce qui permet d'avoir une vision sur les choix opérés par la direction quant aux lauréats chaque année. Y figurent des tableaux listant les agents qui sont promouvables (qui sont dans la « plage d'appel ») et ce sont les directrices et directeurs qui choisissent d'en proposer certain.e.s à la direction pour une promotion.

Les critères de nomination, de sélection, ou tout du moins des éléments qui peuvent compter pour une promotion, sont, sans ordre de priorité hormis le premier :

- « être proposé par sa direction »,
- occuper ou avoir occupé des postes à responsabilités, un ou des emplois « CUT » ou des postes en lien avec les fonctions de type « GRAF »
- des critères sur lesquels on ne peut pas avoir de visibilité côté organisations syndicales tels l'investissement de l'agent au service de Météo-France, sa manière de servir, passée, actuelle, les capacités manifestes de management, de chercheurs, d'expertise.
- Conformément aux LDG, le " ratio femmes/hommes [doit tendre] vers l'équilibre calculé sur les agents promouvables dans les corps et grades viviers correspondants " mais aussi au plan d'action du protocole d'égalité Femmes / Hommes, action 29 - Veiller à proposer à garantir l'égalité des chances en matière de promotion et de revalorisation financière entre les femmes et les hommes.

Sur ce dernier point, un débat a lieu du fait que la direction de l'Etablissement semble ne plus souhaiter tendre vers l'équilibre. Adieu l'égalité des chances ? Point à suivre, un débat étant prévu sur ce sujet en CSA-Météo-France le 17 décembre.

Nous avons mis en avant que la durée de présence en plage d'appel devrait être un critère.

Des bilans de promotions et de mobilités pour les ITM sont intégrés dans le « RSU » (Rapport Social Unique), mais la DRH en a fourni des extraits dans le cadre de la CAP, ce qui permet une première analyse et de désengorger le CSA-Etablissement Public où tous les chiffres sont présentés. Des chiffres 2022 et 2023 sont présentés. Le bilan global sur l'année 2024 ne sera réalisé qu'en 2025 même si des chiffres sont déjà connus.

Illustrations statistiques, les répartitions genrées sur les années 2023 à 2025 donnent :

IDT2023 : Promouvables : 28% de femmes et 72% d'hommes ; Promus : 26% / 74%

IDT2024 : Promouvables : 27% de femmes et 73% d'hommes ; Promus 35% / 65 %

IDT2025 : Promouvables : 28% de femmes et 72% d'hommes ; Promus : 31% / 69 %

ITHC2023 : Promouvables: 29% de femmes et 71% d'hommes ; Promus : 45% / 55%
ITHC2024 : Promouvables : 24% de femmes et 76% d'hommes ; Promus : 32% / 68%
ITHC2025 : Promouvables : 27% de femmes et 73% d'hommes ; Promus : 36% / 64 %

On note par ailleurs qu'en octobre 2024, 263 agents TSM sont sur des postes ITM, un chiffre en augmentation en 2024 en lien avec la requalification de postes informatiques.

Conditions d'affectation des sortants d'école :

Un échange a par ailleurs eu lieu sur les conditions d'affectation des sortants d'école pour ce qui concerne les « IT civils » et les « IT fonctionnaires ». Les IT-civils suivent les règles de recrutement des agents contractuels en postulant sur les postes ouverts à l'externe. Les emplois doivent-ils être « prioritairement pourvus » par des agents fonctionnaires, la question reste ouverte. Néanmoins, le timing d'ouverture des postes fait que les IT dits civils sont amenés à arriver plus vite sur les postes.

Par ailleurs, un groupe de réflexion a été mis en place pour fluidifier la sortie d'école en primo affectations : il s'agit d'avoir une procédure plus lisible et mieux partagée.

Postes en travail à distance (TAD) :

La CFDT est bien consciente des difficultés que peut représenter le travail à distance pour un manager. Il faut cependant aussi être solidaire avec les agents en région qui voient la diversité des postes disponibles se réduire comme peau de chagrin sur leur territoire. Ainsi, nous regrettons que tous les agents en région ne soient pas éligibles alors que l'offre de postes en région diminue du fait de la restructuration de Météo-France dont tout le monde a souffert.

Outre ce point pour lequel nous avons invité un collègue à témoigner au Groupe de Travail sur le sujet le 22/11/2024, nous y avons demandé la mise en place d'un indicateur mesurant le taux d'agents obtenant une réponse positive à leurs demandes de mutation en TAD.

Une note de gestion sur le travail à distance sera présentée en CSA-EP du 17 décembre 2024.

En 2024, entre janvier et septembre, campagne de printemps incluse, 10 postes ce type ont été ouverts pour 8 candidatures éligibles recensées. La direction souligne que « *dans la plupart des cas* », quand un agent libère un poste qui est travaillé à distance, le poste libéré est à nouveau ouvert au travail à distance sauf les postes d'exploitation comme par exemple les postes de CPR, MC, MCA.

La CFDT-Météo regrette que tous les agents ne soient pas « éligibles » : certains n'ont pas droit au travail à distance (ingénieurs commerciaux par exemple).

Gestion des postes de Chefs d'unité Technique (CUT)

92 agents sont détachés sur emploi CUT tandis que le décret permet un nombre de détachements de 110 postes (20 « CUT2 »). 18 postes sont non "consommés" en détachement du fait que des agents jeunes, donc non « cutables » les occupent. Avant de devenir CUT, il faut être durant au moins 5 années IDT.

Cette non consommation ne remet-elle pas en question la pertinence de la demande d'ouvrir encore plus de fonctions CUT que comptait porter Météo-France auprès de Bercy ?

En 2024, deux agents ont atteint les 10 ans de détachement sur leur poste, le maximum prévu. L'un d'eux a bénéficié d'une prolongation de 2 ans, comme prévu dans les textes, eu égard au dépôt d'une demande de retraite en 2026. L'autre a perdu son détachement CUT.